



Locataire qui ne répond pas pour visite

Par **mat67170**, le **06/07/2010** à **10:02**

Bonjour, le problème est le suivant :
Nos locataires ont un mois de retard de loyer, souhaitent que l'on prenne le mois de caution pour le mois de juillet et nous ont fait un courrier où ils stipulent qu'ils partiront le 31 juillet.
Le problème principal est qu'ils ne répondent pas au téléphone, ni aux mails, ni lorsque l'on sonne à l'interphone pour faire les visites. Que peut-on faire ?
1. valeur de ce courrier qui est non recommandé et pas daté du jour de sa rédaction ?
2. Comment et quoi faire dans le respect de la loi si ils ne sortent pas le 31 juillet ?
3. comment forcer les visites avec l'aide éventuelle de la force publique par exemple ?
Très cordialement, merci pour vos réponses